





### Publication interne du réseau Eau des APNE du Bassin Adour-Garonne

FNE Midi-Pyrénées—14 rue de Tivoli 31000 Toulouse—05 34 31 97 83 c.mele@fne-mdipyrenees.fr - www.fne-midipyrenees.fr

## **Edito**

D'après l'état des lieux du SDAGE, la moitié des masses d'eau superficielles du bassin présentent des pressions significatives liées aux nitrates, essentiellement situées sur les zones de grandes cultures. Rappelons que la pollution des eaux par les nitrates nuit à la potabilité des ressources en eau et induit des coûts élevés de traitement des eaux. Elle perturbe également l'équilibre biologique des milieux.

Dans le cadre du 6ème programme d'actions régional (PAR) de lutte contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole, une concertation préalable est organisée pour recueillir les remarques et avis du public. Cette concertation amont doit ainsi nous permettre de contribuer à l'élaboration du nouveau programme, alors que dans l'actuel les mesures balbutiantes, variées, timides concernant la réduction des taux de nitrates d'origine agricole n'ont pas prouvé leur efficacité . C'est pourquoi, FNE Midi-Pyrénées a formulé observations et demandes dont la prise en compte concrète pourrait permettre une diminution drastique et pérenne de la quantité de nitrate dans les masses d'eau.

Nous demandons entre autres que les Programmes d'Action National (PAN) et que les PAR soient intégrés dans une démarche globale vers un transition agro écologique respectueuse des sols, de l'eau et des espaces naturels de toutes natures, démarche qui doit être portée par le Gouvernement, les DREAL et les DRAAF. Nous souhaitons les replantations d'arbres et de haies. Nous exigeons un programme à l'échelle des territoires qui soit transversal et prenne en charge à la fois les éléments de la directive nitrate, mais aussi de la directive DCE dont l'objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles ainsi que la restauration de la biodiversité.

Cliquez-ici pour accéder à l'ensemble de nos observations et propositions.



# Revue de presse

Les orientations du projet de loi de finances 2018 dans le domaine de l'environnement signent symboliquement les contours du « monde nouveau » que M. Emmanuel Macron déclare vouloir porter sur les fonts baptismaux. Accentuant des dérives initiées il y a une dizaine d'années, le projet que dessinent ces mesures est bien celui d'une financiarisation de tous les actifs naturels, préalable incontournable à la poursuite effrénée d'une « croissance » mortifère. (blog.mondediplo.net-13/10/2017)





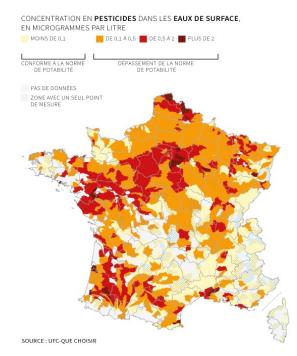
Ressource aquatique, stop à la gabegie : La qualité de l'eau continue de se dégrader en France et les responsables sont connus. Alors que débute la deuxième phase des Etats généraux de l'alimentation, censée promouvoir des produits sains et des pratiques durables, l'UFC-Que choisir lance mardi 17 octobre une campagne d'alerte intitulée « S. Eau S. ». Dans sa ligne de mire : l'agriculture intensive. Sur 53 % des points de mesure de la qualité des eaux de surface, la norme de qualité nécessaire pour l'eau potable (0,1 microgramme/litre) est dépassée. C'est aussi le cas dans 31 % des nappes souterraines, qui demandent pourtant bien plus de temps avant d'être touchées. (lemonde.fr-17/10/2017)



### Le gouvernement affaiblit la lutte contre la pollution en pompant le budget des Agences de

l'eau : Alors que tous les signaux de qualité des eaux sont au rouge en France, le budget 2018 prévoit de priver les agences de l'eau d'un quart de leurs moyens. Au nom des « arbitrages budgétaires », c'est la politique de l'eau qui est sacrifiée. Entre autres choses, Bercy a par exemple introduit un « plafond mordant ». Concrètement, toutes les recettes perçues par les agences de l'eau au-delà d'un certain seuil retourneront directement dans les caisses de l'État. En 2018, « ce mécanisme devrait conduire à un dévoiement des redevances vers le budget général de l'État de 110 millions d'euros »

... (reporterre.net-24/10/2017)





# Revue de presse

Inondations: de nombreux contribuables vont devoir s'acquitter de la taxe Gemapi. Le gouvernement promet une loi rapide pour aider les intercommunalités à assumer la compétence inondation en janvier 2018. Celles-ci vont solliciter le contribuable. La « surprise » se montera à quelques euros, jamais plus de 40 euros, mais elle fera tache en 2018, année de baisse de la taxe d'habitation. (lesechos.fr 10/10/2017)



Quoi, une inondation? Depuis 2010, les inondations rapides ont causé plus de 50 morts en France. La plupart de ces décès auraient pu être évitées par des comportements individuels adéquats. Le laboratoire ESPACE de l'Université d'Avignon a décidé de sensibiliser les citoyens aux comportements à avoir face à une inondation par la BD. C'est Fabien Toulmé qui a apporté son coup de crayon et sa touche d'humour au projet. (theinklink.org—26/10/2017)





Sécheresse : l'AFB publie les résultats de son observation des cours d'eau français. Entre 2012 et 2016 l'Agence française pour la biodiversité a observé les étiages estivaux des cours d'eau métropolitains. Sur 3.302 stations d'observation, un tiers a connu au moins une période d'assèchement. L'été 2017 a été particulièrement touché par la sécheresse, et l'AFB relève que 35 % des stations observées étaient en assec fin août dernier. Au 1er octobre, elles représentent 27 % des mesures. (environnement-magazine.fr—25/10/2017)



### Un village de l'Hérault sauve sa régie publique de

l'eau, en dépit de la loi NOTRe, en créant une SEM dont les habitants sont sociétaires! Afin d'éviter le transfert forcé de sa compétence eau à l'intercommunalité du Clermontais, comme l'y contraignait la loi NOTRe, la commune de Peret, près de Clermont l'Hérault, comptant 1000 habitants, vient de créer La Peretoise des eaux, une société d'économie mixte (SEM) dont elle est actionnaire à 51%, les 49% restant appartenant aux habitants qui ont acheté des actions. (eauglacees.com - 26-10-2017)

# **Documents – règlementation**

Haro sur les rus ! Qu'est-ce qu'un cours d'eau ? Si la réponse peut paraître évidente pour les promeneurs du dimanche ou les amateurs de pêche, elle l'est beaucoup moins pour un juriste. De fait, les textes de lois des deux derniers siècles ne définissent pas vraiment cette notion, finalement complexe. La question devient importante puisque de cette définition découle une grande part de la gestion des ressources en eau potable de surface. (lacroix.com—17/10/2017)

Non compatibilité d'un projet de plan d'eau avec le SDAGE sur un cours d'eau à l'état écologique dégradé: La qualification de cours d'eau peut trouver à s'appliquer alors même que l'écoulement est intermittent et que l'alimentation provient d'une zone humide et non d'une source au sens strict. La création d'un plan d'eau supplémentaire sur ce cours d'eau porte atteinte à l'état de la masse d'eau (continuité écologique, état écologique, risques d'inondation) et n'est pas compatible avec les dispositions du SDAGE. (developpement-durable.gouv.fr—10/10/2017)

L'AFB publie des outils pour la gestion des ressources en eau : Alors que l'UFC-Que choisir vient de publier les résultats d'une étude alarmante sur l'état des ressources en eau françaises, l'AFB met à disposition des documents en ligne : référentiels cartographiques, guides, outils de modélisation et de gestion, ou encore indicateurs hydrologiques. Ces pages regroupent les principaux résultats des travaux accompagnés par l'Agence, et référencent également un grand nombre de ressources externes, afin d'apporter une vision globale sur la gestion quantitative de la ressource et les outils disponibles », explique l'AFB sur son site. (environnement-magazine—20/10/2017)



### La qualité des eaux du bassin Charente analysée :

Le Réseau complémentaire d'évaluation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Charente (RECEMA), vient de rendre son bilan technique 2016. A lire ici



L'Agence améliore son dispositif quant au droit d'accès du public à l'information environnementale grâce à la mise en ligne d'un formulaire thématique. Toute personne qui souhaite obtenir de l'Agence des informations sur l'eau peut utiliser:

- le portail « système d'information sur l'eau » (SIE) du bassin Adour-Garonne qui met à disposition des données sur l'eau ,
- la nouvelle rubrique « Demande d'informations environnementales » : vous y trouverez les questions fréquentes, les organismes spécialisés et le formulaire thématique. (actu.eau-adourgaronne.fr)



## Les échos du bassin

Bassin Garonne amont : le département engage un projet de territoire pour une gestion quantitative de l'eau. Ce bassin versant connaît depuis plusieurs années des situations de tension sur la ressource et de conflits entre les différents usages. La situation risque de ne pas s'améliorer. Des études prospectives montrent que les débits naturels vont diminuer avec le changement climatique de 20 à 40%, voire 50% en été. Concrètement, ce projet se matérialisera dans un premier temps par la signature d'une convention d'objectifs entre les Départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne, la Région Occitanie, l'Etat et l'Agence de l'eau, pour mener des actions communes pour réduire le déficit quantitatif d'eau sur la Garonne. (actu-environnement.com-19/10/2017)



Saint-Émilion: la question de l'eau au cœur du Biotope Festival. Pour sa deuxième édition, le festival s'intéresse au thème de l'eau et des enjeux planétaires qui y sont liés. Avec la participation d'Erik Orsenna et Titouan Lamazou. « Le festival traite de l'enjeu mondial qu'est l'eau, explique Madina Querre, à l'origine du festival. C'est le sujet politique numéro 1 qui rajoute un terreau aux guerres ». Le but du festival ne se résume pas une prise de position sur un thème environnemental à un instant donné, mais vise également à être force de proposition. (sudouest.fr—24/10/2017)



Biodiversité aquatique, lancement de la seconde campagne « chantiers participatifs » : Pour sensibiliser la population et les scolaires à la préservation de la biodiversité et encourager la mobilisation citoyenne, l'Agence, dans le cadre de son Appel à initiatives en faveur de la biodiversité, lance la seconde session des « chantiers participatifs ». Tous les acteurs du bassin Adour-Garonne ont jusqu'au 10 janvier 2018 pour déposer leur projets. (eau-adourgaronne.fr)



Réchauffement climatique : nos zones humides menacées en Aquitaine. Le directeur de la délégation Atlantique Adour Garonne de l'agence de l'eau, Bruno Leménager, ne cache pas son inquiétude. Au vu de la progression exponentielle du réchauffement climatique il est urgent d'agir. L'assèchement des zones humides risque de provoquer de lourds problèmes environnementaux : "une ressource moins abondante et de qualité dégradée, une biodiversité aquatique fragilisée, des évènements extrêmes plus forts et plus nombreux, une façade littorale plus vulnérable" prévient l'agence de l'eau. (france3-régions.fr— 05/10/2017)





### Frayères : plan d'envergure sur la Dordogne.

Alors que les salmonidés s'apprêtent à se reproduire, une 1ère tranche de travaux d'aménagement de fravères vient d'être réalisée. Ces travaux s'inscrivent dans une vaste opération de restauration d'habitats pilotée par EPIDOR (l'EPTB Dordogne). L'Agence est co-financeur. Les cours d'eau du bassin de la Dordogne sont réputés pour leurs populations de poissons, notamment de migrateurs (saumon, lamproie...) et de salmonidés (truite, ombre...). Malheureusement, les anciennes extractions de granulats et l'interruption du transit des sédiments liés à la présence de grands barrages ont dégradé la quantité et la qualité des habitats de ces espèces et notamment des zones de reproduction.

(actu.eau-adour-garonne.fr)

## La vie du réseau

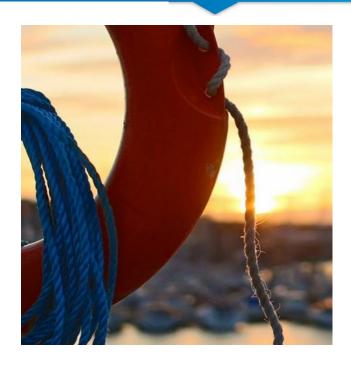
#### L'association Le Chabot a fêté ses vingt ans :

« Vingt est un cap que peu d'association écologistes passent. Durer contre evnts et marées, est un gage de sincérité envers les engagements qui nous animent. Tout au long de ces années notre association a appris, partagé, formé, alerté, et proposé pour défendre les rivières et les milieux aquatiques de notre département. Il y a tant à faire et à défendre » (apra-lechabot.fr)





Financements : ne coulons pas les agences de l'eau. France Nature Environnement tire la son**nette d'alarme :** l'Etat doit garantir le financement de la protection et la restauration des milieux aguatiques, afin de respecter ses engagements européens. Comment les agences de l'eau pourraient poursuivre leurs actions et faire face aux conséquences du changement climatique, alors que leurs budgets vont être à la fois plafonnés et « écrêtés », afin de financer d'autres lignes du budget du ministère de la transition écologique et solidaire. Le gouvernement doit doter ces politiques de recettes propres et adaptées, plutôt que siphonner les redevances des usagers de l'eau. (fne.asso.fr— 05/10/2017)







FNE Midi-Pyrénées à travers son « réseau eau » et ses associations membres, participent activement à la démarche de concertation régionale "H2O 2030", relative à la politique de l'eau.

Dans ce contexte, nos bénévoles ont participé aux ateliers territoriaux organisés aux mois de septembre et d'octobre. Désormais, c'est à travers la rédaction de cahiers d'acteurs que notre réseau se mobilise dans cette concertation. L'idée est de faire entendre à la région nos positionnements, questionnements et propositions sur les différents enjeux liés à politique de l'eau. Ces cahiers sont en ligne sur notre site, PAR ICI!